

9748/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 juin 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 765/2006
concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

E 15857

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**